

OK. AY

COLLEGE PRIVE MONGO BETIB.P 972 TÉL. : 242 68 62 97 / 242 08 34 69 YAOUNDE					
ANNÉE SCOLAIRE	EVALUATION SUMATIVE	EPREUVE	CLASSE	DUREE	COEFFICIENT
2023/2024	N°4	EC	4es	2H	02
Professeur: M: ESSAMA		Jour:		Quantité:	
Noms de l'élève		Classe		N° Table	

Compétence visée :**Appréciation du niveau de la compétence par le professeur: Note et appréciation**

Notes	0-10/20	11-14/20	15-17/20	18-20/20	Note totale
Appréciation	Non Acquis (NA)	En cours d' Acquisition (AE)	Acquis (A)	Excellent (E)	
Noms & prénoms du parent :		Contact du parent :	Observation du parent :		Date & signature

Abes/6/12/2022

PARTIE A : VERIFICATION DES RESSOURCES

9pts

A1- Vérification des savoirs 4pts**1- Définitions 2pts**Pouvoir **JUDICIAIRE**

1pt

Préjudice:

1pt

2- Questions de cours

Cite deux rôles de l'Assemblée Nationale

(0,5 x2 = 1pt)

Enumère deux juridictions au Cameroun

(0,5 x2 = 1pt)

A2- Vérification des savoir-faire 5pts

- 1- Complète le tableau suivant avec les mots appropriés : Arrondissement, cour suprême, région, gouvernement, tribunal de grande Instance

Aires de compétences	Juridiction
Etat	
	Cour d'appel
Département	

(0,5 x3 = 1,5pt)

2- Répond par vrai ou faux

- L'Assemblée Nationale se réunit trois fois par an _____
- Les députés et les sénateurs ont un mandat de 7 ans _____
- La haute cour de justice juge le premier ministre en cas de haute trahison _____

(0.5x3=1.5pt)

3- Complète les phrases suivantes avec le chiffre qui convient : 100 , 30 , 70 , 180 , 2 , 3 , 4

Au Cameroun, le parlement comprend _____ chambres. Le Sénat compte _____ Sénateurs dont _____ sont élus et _____ sont nommés par le Président de la République.

(0.5 x 4 = 2pts)

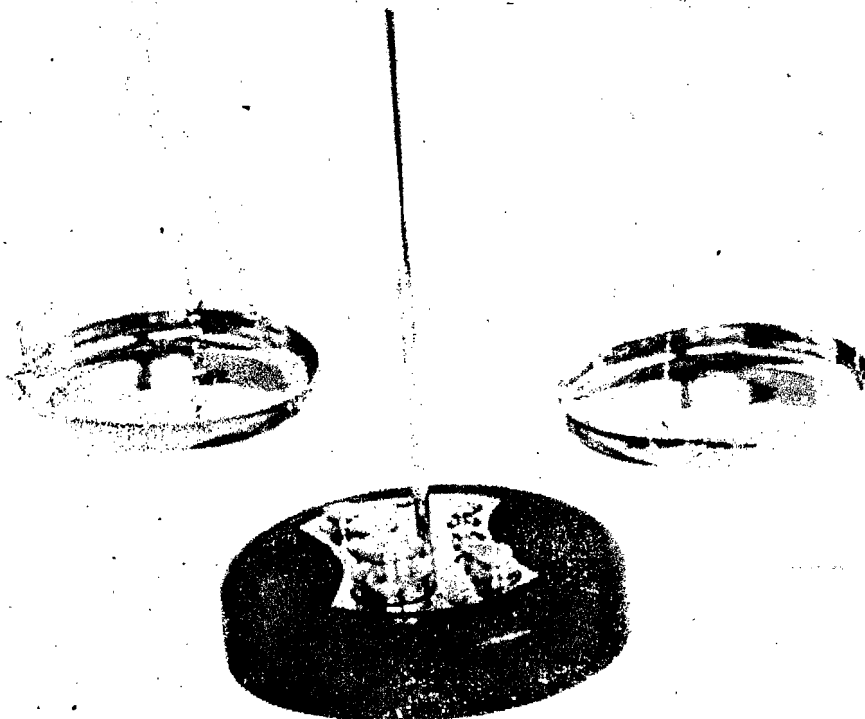
II- Vérification de l'Agir Compétent

9pts

Situation-problème :

Mercredi dernier, Atéba a perdu son livre dans la salle de classe. Elle suspecte Beyala de l'avoir volé mais ne sait quoi faire d'elle. Tu es appelé à l'aider.

Document 1 : la balance de la justice



Source : JD.KOUNDA BAH et All, EC 4^e, 3^e Mondoux, Yaoundé, 2020 P 38

Document 2 : Les attributions et les obligations d'un magistrat

« les magistrats du siège ne relèvent dans leurs fonctions juridictionnelles que de la loi et de leur conscience » Article 37-2 de la constitution du 18 janvier 1996.

Segment de l'auditeur de justice devant la cour Suprême : « Moi... Je jure devant Dieu et devant les hommes de servir honnêtement le peuple de la République du Cameroun en ma qualité de magistrat, de rendre justice avec impartialité à toute personne, conformément aux lois, règlements et coutumes du peuple Camerounais, sans crainte ni faveur, ni rancune, de garder le secret des délibérations et de me conduire en tout, partout et toujours en digne et loyal magistrat ».

Source : JD KOUNDA BAH et All, EC, 4^e et 3^e, Mondoux, Yaoundé, 2020 P.41

Consigne : Effectue les tâches suivantes :

- 1- Présente-le problème posé dans la situation ci-dessus

3pts

- 2- Relève a partir des documents une attribution et une obligation des magistrats au Cameroun

3pts

- 3- Propose à Atéba deux procédures pour retrouver son livre

3pts

Perfectionnement : 2pts